Régime parlementaire ou régime présidentiel, lequel choisir ?

Par **roroxy**, le **15/09/2014** à **15:16**

Bonjour à tous !
Je me permets de poster sur ce forum car je viens de rentrer à la fac et je dois réaliser un sujet d'exposé sur lequel je n'ai absolument aucune pistes. L'intitulé de l'exposé est "Régime présidentiel ou régime parlementaire, lequel de ces régimes doit on préférer ? "

Or je ne sais absolument pas par ou commencer... Après avoir longuement réfléchi je comptais faire une partie sur la séparation des pouvoirs (qui me semble obligatoire), ainsi qu'une sur les différents mode de scrutins (dont je n'ai d'ailleurs pas compris la différence entre les deux)
Si quelqu'un pouvait me donner son avis ou m'éclairer un peu ce me serait d'une grande aide ! Merci d'avance

Par **Dragon**, le **15/09/2014** à **19:38**

Bonjour,

ce sujet invite, selon moi, à une comparaison des deux régimes ; il faut que tu bases tes développements sur les spécificités de chacun en mettant en avant leurs points forts et points faibles respectifs. Il ne faut cependant pas faire un plan bateau I- régime parlementaire II- régime présidentiel!

Bon courage!

Par **gregor2**, le **16/09/2014** à **00:41**

Bonjour,

Le sujet a une qualité : il vous force a trancher !

[citation]Il ne faut cependant pas faire un plan bateau I- régime parlementaire II- régime présidentiel! [/citation]
En effet ce serait même pire qu'un plan bateau, un tel plan c'est se couler.

Commençons par le commencement, vous savez ce que sont des régimes parlementaires et

présidentiels ?

[citation]une sur les différents mode de scrutins (dont je n'ai d'ailleurs pas compris la différence entre les deux) [/citation] Pourquoi parler des modes de scrutin ? (Je veux bien mais il faut que ce soit pertinent donc j'aimerai avoir votre avis là dessus, et surtout n'en faites pas une partie entière, ce sera tout au plus une ligne).
Il existe de nombreux de modes de scrutin, les grands principaux étant les majoritaires et proportionnels (on peut avoir une très grande imagination dans ce domaine).

Pour l'explication sommaire sur les modes de scrutin la voici : Le peuple s'exprime par la voie du suffrage, un mode de scrutin permet simplement de faire le lien entre toutes les voies exprimées et des sièges effectivement attribués. Les grandes questions sont celles ci : de quelle manière interpréter la volonté du peuple une fois qu'il s'est exprimé et comment organiser une assemblée pour que les intérêts de la nation soient aux mieux préservés.

Faites attention a une chose, on ne parle pas de l'élection présidentielle mais de l'élection des députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

Chaque département se voit attribué un certain nombres de sièges de députés. Notre scrutin pour les élections législatives est un scrutin majoritaire (qui se joue au niveau du département). Ça signifie que si un parti A gagne dans un département, même de peu, il se verra attribué [s]tous[/s] les sièges du département.

Avec un scrutin proportionnel (ce qui a été le cas en 1986 et probablement sous la quatrième République), si un département a trois sièges, que le parti A fait 66% et le parti B fait 33% et bien le parti A aura deux sièges et le parti B aura 1 siège. (dans un scrutin majoritaire le parti A aurait eu les trois sièges !)

C'est très schématique, les règles sont plus nuancées et surtout il y a deux tours mais ça permet de comprendre la différence entre les deux.

Avec le scrutin proportionnel on obtient une meilleure représentativité (vous devez souvent entendre le FN se plaindre, aux législatives ils font 20% et ils n'ont pourtant que deux députés alors qu'avec un scrutin proportionnel ils seraient très nombreux).

La légende dit que le problème d'une assemblée diverse est qu'il est difficile d'obtenir une majorité pour le gouvernement, alors qu'en cas de scrutin majoritaire les députés gagnants sont assez nombreux et solidaires pour faire bloc. Le pays serait alors plus facile à diriger.

Ces sujets sont très actuels avec les députés dits "frondeurs", les petits (ou moins petits) partis qui réclament la proportionnelle etc ... Vous entendez les commentateurs politiques nous parler de la quatrième République en permanence.

Il faut savoir (juste pur info) que le président de la République n'est pas forcément élu par un scrutin direct (c'est à dire directement par le peuple), au début de la cinquième république le président était élu par le Parlement (chambre basse ou haute je ne sais plus, probablement la

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

basse).

Les sénateurs eux sont élus par un scrutin indirect (d'ailleurs on est en pleine campagne car il va se renouveler à moitié, car oui pour faire simple un mandat de sénateur dure 6 ans et le Sénat est renouvelé par moitiés tous les trois ans, et nous ne votons pas pour eux, ce sont des grands électeurs qui le font)

enfin pour terminer sachez que nous sommes dans un régime parlementaire dit "rationalisé", je vous laisse faire une recherche là dessus, le rôle du Parlement a entendu être revalorisé.

Désolé pour le long message un peu décousu je suis un peu fatigué et je ne vais pas le réorganiser ;)

Si vous construisez votre exposé sur le modèle d'une dissertation il faut qu'a la seule lecture de votre plan on sache quelle est votre réponse.

Par **bulle**, le **16/09/2014** à **07:20**

Bonjour,

Je pense que vous vous éloignez déjà du sujet. Il s'agit clairement d'un sujet de comparaison, points communs/différences, lequel est le mieux après cette comparaison?

N'oubliez pas de définir clairement ce que sont ces deux régimes dès l'intro.

Par **gregor2**, le **16/09/2014** à **12:09**

Oui mais maintenant il n'a plus d'excuse pour ne pas voir la différence entre les deux modes de scrutin traditionnels [smile4] (je répondais a son interrogation sur la question)

Après j'ai l'impression qu'il a appelé "mode de scrutin" les régimes parlementaires et présidentiels - ce qui serait une grosse erreur bien évidement ...

Cet exposé a vocation a être présenté à l'oral j'imagine ? Dans ce cas gardez en tête qu'il faudra faire court - ne faites pas deux copies doubles ;)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés